

# Le Sarrysien





Janvier 2024 - Hervé MAILLET, maire de SARRY, présente les vœux de la commune

Janvier 2024 - les séniors sarrysiens réunis à la salle des fêtes



Hommage à Claude ROLLOT .....	4
Informations générales .....	5
Plan local d'urbanisme intercommunal.....	6
Le syndicat des eaux du Mont-Louvet .....	7
Commissions municipales .....	7
Une association : Familles rurales.....	18
Délibérations du conseil municipal.....	19
État civil .....	20
La recette .....	20
Tribunes.....	21
Plan du village.....	22

## Sommaire

# Édito

Chers Sarrysiennes et Sarrysiens,

L'hiver doux et humide est terminé, le printemps est bien engagé, Sarry s'est mis aux couleurs des jeux Olympiques. Nos jardiniers redoublent d'énergie pour embellir notre village par le fleurissement mais aussi par un entretien permanent de la propreté des espaces publics.

Nous pouvons leur témoigner notre soutien en désherbant et nettoyant les trottoirs devant nos propriétés.

Le centre commercial verra à la rentrée l'ouverture d'une nouvelle épicerie, en lieu et place du restaurant : l'enseigne SITIS. Ses deux gérants vous accueilleront chaque jour de la semaine sur une belle amplitude. Vous y retrouverez l'essentiel des produits dont vous avez besoin.

Le dossier RN44 revient sur le haut de la pile. Fin 2023 un accord est intervenu entre le gouvernement et la Région Grand Est. Le Ministre des Transports et le Président de Région ont signé le CPER (contrat de plan État-Région) dont le volet mobilité prend bien en compte la fin des travaux de la déviation de Chepy, à savoir le tronçon de Moncetz-Longevas à Châlons-en-Champagne.

A ce jour il reste à effectuer un tour de table pour boucler le financement de ce dossier entre l'État, la Région, le Département et Châlons-Agglomération. Les derniers accords sont en cours... Toutefois les travaux ne vont pas démarrer demain. Une étude « 4 saisons » sur la faune doit être réalisée, ce qui pourrait encore induire des modifications sur le projet actuel.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances estivales.

Je vous laisse découvrir le nouveau Sarrysien.

Hervé Maillet  
Maire de Sarry

## Nos services à votre écoute

Accueil téléphonique  
03 26 65 87 02  
du lundi au vendredi

[contact.mairie@sarry-champagne.net](mailto:contact.mairie@sarry-champagne.net)



Suivez l'actualité de Sarry  
<http://sarry-champagne.net>



Facebook  
[Sarry.Marne.Officiel](https://www.facebook.com/Sarry.Marne.Officiel)

Accueil du public le mardi de 13h30 à 17h30  
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléchargez  
l'appli CityAll



Claude ROLLOT nous a quittés soudainement lors d'un séjour en Australie, le 1<sup>er</sup> mars 2024 à la suite d'une rupture d'anévrisme d'une artère au cerveau.

Né le 25 décembre 1947 à Jussecourt-Minecourt, il habitait SARRY avec sa femme Jacqueline, depuis 1980.

## Homage à Claude ROLLOT

En 1964, il débute sa carrière à la Direction Départementale de l'Équipement de Châlons-sur-Marne où il passera 42 ans, d'abord comme dessinateur industriel puis comme informaticien.

Épicurien, il profite de chaque moment de convivialité. Il aime l'humour et les plaisanteries. Ses amis sarrysiens se rappellent leur complicité en évoquant leurs loisirs, les anniversaires, les fêtes et les activités qui les ont réunis.

Sa curiosité naturelle le fait s'intéresser à beaucoup de domaines différents tels que le sport, les technologies, l'histoire et la géographie.

Claude est généreux avec son temps et l'offre à la communauté sarrysienne à travers les écoles, le conseil municipal et le club Omnisports.

Claude ROLLOT a toujours été très investi pour la commune de Sarry.

En 1989, il intègre le conseil municipal en tant que conseiller et son engagement s'est poursuivi jusqu'en 2014.

Tout au long de ses mandats, il participe à diverses commissions de manière très active.

Au-delà de ses mandats, il répondait toujours présent pour tenir le bureau de vote lors des différentes élections ou pour participer à la collecte des Restos du cœur organisée chaque année.

Il utilise ses 18 ans de retraite pour offrir son temps au sein du club Omnisports de Sarry (COS).

Le tennis a attiré Claude dès qu'il a pu le pratiquer à Sarry.

En 1989, sollicité pour démarrer l'aventure du club Omnisports de Sarry, il répond présent.

Il remplit alors de nombreuses fonctions au cours de ces 35 années : joueur dans les équipes, organisateur, dirigeant au foot avec Marc LEGRAND, secrétaire, barman à toutes les festivités organisées par le club.

Dès l'arrivée de l'informatique au COS, il devient le spécialiste à l'origine du site Internet pendant plus de 25 ans.

Il a également été vice-président de Marc LEGRAND pendant 15 ans.

Le club poursuit son fonctionnement en pensant bien à lui.

Il restera dans la mémoire de tous ceux qui l'ont côtoyé.

Toutes nos pensées vont vers sa famille.



La campagne de **recensement 2024** s'est déroulée sur Sarry du 18 Janvier au 17 Février 2024.

Les agents recenseurs ont été reçus pour la plupart d'entre eux, chaleureusement.

Pour les quelques administrés réticents, la municipalité rappelle le caractère obligatoire de la démarche de recensement. Il fait partie des statistiques imposées par l'Etat et permet le calcul des dotations versées aux communes.

Les résultats définitifs et l'ensemble des informations s'y rapportant ne seront communiqués que fin 2024 par l'INSEE, pour une prise en compte au 1er janvier 2025 (notamment au niveau du nombre d'habitants pris en compte pour le calcul des éléments municipaux). Quelques données connues à ce jour :

- Au total 952 logements enquêtés
- 96% des foyers enquêtés ont répondu, dont 80% par Internet

## Informations générales



### Le Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne lance un appel à candidature

Vous habitez une commune de l'Agglomération de Châlons, de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole ou de celle de la Région de Suippes, vous pouvez candidater pour participer à la réflexion pour mieux vivre sur notre Territoire. Vous devez avoir 18 ans minimum et avoir le projet de rencontrer des personnes qui, comme vous, souhaitent donner leur avis sur des thèmes qui nous concernent tous. Vous pourrez représenter votre commune au sein du Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne. On attend votre candidature et serons heureux de vous accueillir très prochainement. »

Le Conseil a besoin de vous et de chacune des 90 communes du Pays de Châlons.

Retrouvez les informations sur le Pays de Châlons ainsi le formulaire de candidature sur le site Internet de Sarry <https://bit.ly/PaysChalons>



*Scannez-moi*

**Conseil de développement  
du Pays de Châlons-en-Champagne**  
26 rue Joseph-Marie Jacquard  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tél 03 26 64 60 98  
[codevchalons@audc51.org](mailto:codevchalons@audc51.org)

Dans le cadre de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) et avec la réforme des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les aides à l'amélioration de l'habitat ont significativement évolué. N'hésitez pas à contacter le **Comité Marnais d'Amélioration de l'Habitat** afin d'obtenir toutes les informations sur MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt' : 16 boulevard Hippolyte Faure à Châlons-en-Champagne, tél 03 26 64 13 93

Dans le précédent Sarrysien, Chantal DIOT n'a pas été citée dans l'article sur le « personnel communal à votre service », page 5. Chantal est arrivée à Sarry en 2011 au sein du service restauration puis a été affectée en parallèle aux services périscolaires dont la garderie. Après plusieurs années passées auprès des enfants, Chantal a choisi de travailler depuis 2022 à mi-temps au sein de notre collectivité. Elle complète son activité professionnelle auprès des séniors.

### Notre PLUI en quelques mots :

- **Sept thématiques** principales pour structurer l'organisation
- Une **phase de diagnostic** de mai 2023 à janvier 2024
- Des **réunions de synthèse** ont défini les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- **Prochaines étapes** : valider les orientations du PADD et débats au sein des communes et du Conseil communautaire



# PLUI

## Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

### *L'avenir de notre territoire*

Les travaux d'élaboration du PLUI de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne se poursuivent.

Les sept thématiques principales définies dans la charte de gouvernance ont servi de support à l'élaboration d'un modèle d'organisation des groupes de travail thématiques validé par les membres du comité de pilotage (COFIL) le 20 octobre 2022. Chacune de ces thématiques a été abordée sous la forme d'ateliers :

- logement et transition démographique
- équipements et services publics
- transports et déplacements
- paysage, patrimoine bâti et architecture
- développement économique et équipement commercial
- milieux naturels et biodiversité
- agriculture

Ces travaux tiennent compte de la stratégie de territoire 2026 de Châlons-agglo et permettront de définir les enjeux et les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). La phase de diagnostics thématiques a débuté en mai 2023 et s'est poursuivie jusqu'en janvier 2024.

Au cours des ateliers réalisés, un certain nombre d'enjeux ont été débattus et ont été présentés aux membres du COFIL. En début d'année 2024, des réunions des ateliers ont été programmées afin de synthétiser l'ensemble des éléments évoqués. Ces éléments permettront d'alimenter les futures orientations générales du PADD qui concerneront les politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD exprime le projet politique du territoire. Il constitue la clé de voûte du PLUI. Le PADD doit définir :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe par ailleurs, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain en sachant qu'il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

Les étapes d'ici fin 2024 : les orientations du PADD devront être validées par le COFIL puis le PADD sera débattu dans les communes et par le Conseil communautaire.



Toutes les informations sur l'eau à SARRY  
(emménagement, départ, compteurs, qualité...)  
sont accessibles sur le site Internet de la commune

<https://bit.ly/EauASarry>



Scannez moi

## Le syndicat des eaux du Mont-Louvet

Cet organisme est chargé de distribuer l'eau potable pour 5 communes : Sarry, Moncetz-Longevas, Chepy, St Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne. Le puits de base se trouve à Chepy. Depuis plusieurs années, afin de distribuer une eau de qualité conforme (nitrate inférieur à 50 mg par litre), un mélange d'eau entre celle pompée à Chepy et celle de la station de Châlons-en-Champagne permet d'arriver à cette qualité.

Cette eau est distribuée par un réseau qui a été mis en place dans les années 70 et qui n'est plus infallible de nos jours. Aussi, des compteurs intermédiaires à chaque entrée de villages ont été installés récemment. Ils permettent de vérifier les consommations journalières et de détecter les éventuelles fuites. Cela était le cas en début d'année où une consommation excessive a été détectée sur le réseau sarrysien.

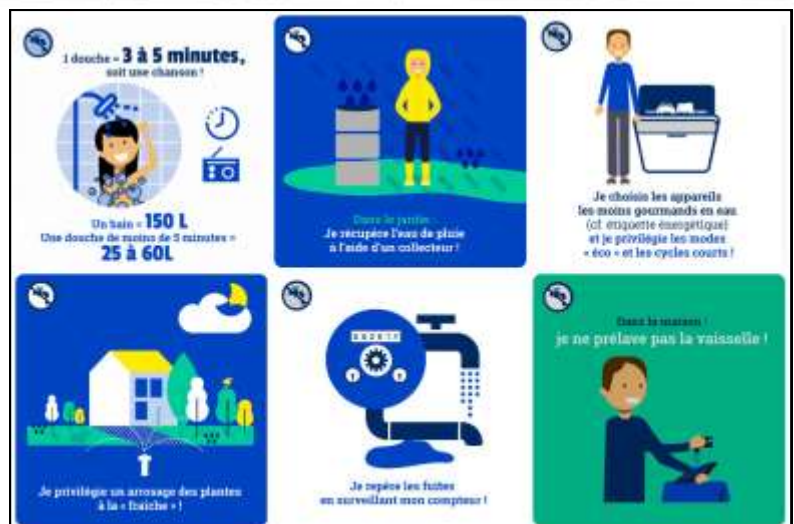
Les jours passant, la consommation augmentait. Le syndicat a donc dépêché une entreprise de détection des fuites. Plusieurs autres ont été ainsi détectées dont une relativement importante. Cette quantité, en partie achetée à Châlons, subit la taxation de l'agence de bassin (comme tous les m<sup>3</sup> sortant du château d'eau) et crée un poids financier pour le syndicat, puisque non répercuté en facturation.

D'autre part, toutes les charges à caractère général ont évolué à la hausse. Pour couvrir ses charges et cette perte, le conseil du syndicat a donc décidé d'augmenter le prix de l'eau pour l'année 2024.

Diamètre compteur	Location annuelle H.T.	Prix du m <sup>3</sup> H.T.	Fermeture/ouverture H.T.
3 m <sup>3</sup>	12.00 €	1.50€	47.39€
5 m <sup>3</sup>	14.00 €	1.50€	47.39€
7 m <sup>3</sup>	16.00 €	1.50€	47.39€
10 m <sup>3</sup>	19.00 €	1.50€	47.39€
20 m <sup>3</sup>	21.00 €	1.50€	47.39€

Afin de limiter la hausse de votre facture, nous vous conseillons d'adopter les bons gestes d'économie et de vous équiper de matériel plus économe en eau (pompe de douche, WC 3/6l, lave-linge...).

Si vous arrosez votre jardin, un récupérateur d'eau raccordé à la gouttière vous permettra des économies substantielles.





Jacques-Yves  
Cousteau  
l'explorateur  
du « monde du silence »



## Affaires scolaires



### La Savane à Sarry !

Les équipes pédagogiques des deux écoles (maternelle et élémentaire) du Groupe Scolaire Jacques-Yves COUSTEAU se sont associées autour du projet Fresque pour le Préau de la cour de l'école Élémentaire. Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'aménagement/embellissement de nos écoles. Au mois d'août dernier, les employés municipaux ont repeint le préau en blanc afin de préparer le support pour les artistes.

C'est en mars 2024 et pendant une durée de 2 semaines, que l'ensemble des enfants des deux écoles ont pu, avec l'aide et les conseils avisés de Miguel, artiste peintre, faire naître LA SAVANE sous le préau. Nous y retrouvons différents animaux, plus ou moins hostiles comme un crocodile, un éléphant, un tigre ou un toucan...

Tous les enfants ont très bien adhéré au projet et se sont fortement impliqués. Chacun est fier de préciser à quel élément de la fresque il a contribué.

C'est lors de l'inauguration du 5 avril que les enfants ont pu remettre à Miguel un dessin accompagné de petits messages pour le remercier de ces bons moments passés ensemble.

A cette occasion, Madame STANFORD, directrice de l'école élémentaire, a remercié les financeurs du projet, à savoir la PEEP et des donateurs (parents et anonymes) grâce à une cagnotte ouverte en ligne sur le site « la trousse à Projet ».



Bravo à tous les enfants qui ont participé à l'embellissement de l'école. Ce projet aura sûrement révélé des vocations d'artiste.





## Célébrons ensemble la kermesse des écoles de Sarry !

La kermesse des écoles aura lieu le vendredi 28 juin à partir de 18h.

Cet événement tant attendu est une occasion parfaite pour se retrouver, partager des moments de joie et célébrer le parcours scolaire de nos enfants.

Cette année encore, les élèves de CM2 seront mis à l'honneur juste avant de franchir une nouvelle étape dans leur vie éducative : le passage en 6ème.

Les deux Mairies de Sarry et Moncetz-Longevas sont fières de leur remettre des cadeaux pour les encourager dans leur futur parcours.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers l'Association des Parents d'Élèves de Sarry (APES) pour l'organisation de cette kermesse. Le dévouement et l'engagement de ses bénévoles sont des piliers essentiels pour la réussite de cet événement.

Comme tous les ans, vous pourrez assister aux danses et aux chants des enfants, préparés avec soin par les équipes pédagogiques. Ces performances sont toujours un moment de bonheur et de fierté pour les parents et les enseignants.

Ensuite, les jeux organisés par l'APES vous attendront ! C'est une excellente opportunité pour les enfants de s'amuser et pour les adultes de retomber en enfance.

Bien sûr, une restauration sera disponible sur place pour que vous puissiez profiter pleinement de la soirée.

Nous vous attendons nombreux le 28 juin pour célébrer ensemble la réussite de nos enfants et la vitalité de notre communauté éducative.

Vive la kermesse de Sarry !

### D'autres actions menées aux écoles :

- L'aménagement de la rue du Thermot au niveau de l'école doit encore évoluer avec la mise en couleur rouge et jaune des barrières jouxtant la rue. Cela permettra une plus grande visibilité de la proximité de l'espace scolaire.
- L'association du Kiwanis club de Vitry-le-François, dans le cadre d'un projet d'école avec les enseignants et la mairie, ont installé gratuitement deux bancs multicolores dit « **bancs de l'amitié** » dans les cours d'école. Concept venu des États-Unis, il vise à resserrer les liens d'amitié entre élèves, certains esseulés.

Ce sont les membres du Kiwanis eux-mêmes qui ont peint, monté, et posé ces bancs. 27 écoles autour de Vitry et au-delà ont été retenues pour être équipées. Nous remercions vivement cette association pour cette action fraternelle.



**ATTENTION CANICULE**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Les personnes âgées ou vulnérables sont invitées à s'inscrire en mairie ou par téléphone (03 26 65 87 02).

Elles seront contactées par téléphone en cas de fortes chaleurs.

**Pour plus d'informations contactez le 0800 06 66 66**

## Affaires sociales

**Repas des aînés** : dimanche 21 janvier, 195 Sarrysiens de plus de 65 ans ont eu le plaisir de se retrouver autour d'un repas festif à la salle des fêtes Michel LAURENT.

Le repas offert par la municipalité, était préparé comme les années passées par le traiteur Anne MACHET. L'animation offerte par l'Amicale des fêtes (spectacle cabaret et accordéoniste) a été appréciée par nos aînés présents durant le repas.

**Des colis pour nos aînés** : en février, les membres de la commission des affaires sociales ont distribué des colis-repas aux aînés de plus de 80 ans qui ne sont pas venus au repas du 21 janvier. 39 colis-repas pour 2 personnes et 28 colis-repas pour 1 personne ont été remis.

**Collecte au profit des Restos du cœurs et de SOS Bébé** : elle a été effectuée le 10 mars dans les rues de notre village. Elle a pu avoir lieu grâce à la motivation des membres présents de la commission des affaires sociales et des bénévoles qui ont prêté main forte. Une courte pause de midi a permis de partager un petit en-cas et de passer un bon moment. Merci à tous les donateurs pour leur accueil.

- Pour les Restos du cœur, environ 500 kg de denrées alimentaires et 740 € en dons récoltés. Une légère baisse par rapport aux années précédentes.
- Pour SOS Bébé, 650 € de dons récoltés ainsi que des produits alimentaires, hygiène, vêtements, jouets

**Un petit rappel** : si vous connaissez des personnes qui auraient besoin d'aide dans leur vie de tous les jours, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie. Une aide pourra être apportée, notamment pour toutes démarches administratives ou aide à la personne.

**Don du sang** : l'établissement français du sang est présent à SARRY trois fois par an. Généralement, plus de 30 donneurs se présentent. Merci à eux. Surveillez les réseaux sociaux de la commune : les dates sont communiquées, la réservation des créneaux est possible.

C'est avec un réel plaisir qu'Hervé MAILLET a remis, juste avant les élections européennes, **les cartes électorales aux nouveaux jeunes électeurs** de Sarry, ayant atteint la majorité en 2024.

Un moment symbolique qui permet sans doute de marquer l'engagement citoyen de la jeunesse. Monsieur le Maire a rappelé que le vote n'est pas seulement un privilège ; c'est une responsabilité, un devoir civique que nos ancêtres ont défendu pour que chacun d'entre nous puisse exprimer librement ses choix et ses convictions. En prenant part aux élections, ces jeunes honorent leur mémoire et affirment leur engagement envers les valeurs démocratiques.



## Forum des associations - Venez découvrir vos activités de la rentrée !

De nombreuses activités sont proposées au sein de notre village grâce à l'investissement des bénévoles des différentes associations et la mise à disposition des locaux par la commune.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 7 septembre de 13h30 à 17h** sur le parking de la salle des fêtes pour le **forum des associations**.

Vous pourrez assister à différentes démonstrations et rencontrer les responsables des activités et des associations : Club Omnisports, Eveil, Familles Rurales des deux villages de la Blaise, Amicale des Fêtes, Association des Parents d'Élèves, les chasseurs, Sarry sécurisation RN44...



## Sport - Loisirs - Culture

← Comme chaque année, les jeunes de l'atelier Sarrygolo de la bibliothèque municipale vous convient à la visite de l'exposition des œuvres réalisées tout au long de l'année :

*Le livre à travers l'activité manuelle*, du 3 juin au 6 juillet.

### Les jeux olympiques à SARRY

Les employés du service technique de la commune ont mis en place de nombreux décors, au sein du village, sur le thème des jeux olympiques. Ils sont créés à partir de matériaux récupérés ou recyclés. N'hésitez pas à venir les (re)découvrir et les apprécier lors de vos promenades dans le village.

Le 9 juin l'Amicale des Parents d'Élèves a organisé ses premières olympiades. Avec la participation de 98 personnes dont 50 enfants, la manifestation a rencontré un franc succès et a affiché complet. Soleil, bonne humeur et convivialité laissent aux petits et grands de beaux souvenirs de cette matinée d'olympiades.

Les membres de l'**Amicale des fêtes** sont heureux de présenter leurs activités.

**Le spectacle de Noël** a eu lieu le 22 décembre 2023 à la salle des fêtes.

Après le spectacle, les enfants sont repartis avec le goûter et les friandises.

**Le loto** du 3 février a encore une fois connu un grand succès avec plus de 300 participants.

**Le carnaval** organisé par l'amicale et l'association des parents d'élèves a eu lieu le 23 mars. Le thème tout naturellement s'est porté sur les jeux olympiques. Ce fut l'occasion de présenter les décors mis en place, ce printemps, dans les rues du village. Les Sarrysiens venus en nombre ont fait une pause sous la coursive du centre commercial lorsque la pluie et la grêle se sont invitées en milieu de parcours. Les bénévoles en ont profité pour distribuer des chocolats aux enfants présents, le temps de décider de rejoindre le gymnase où la collation préparée par les parents d'élèves allait être partagée. Le retour du soleil a permis de brûler monsieur Carnaval et provoquer le ravissement de tous ! Merci à tous les participants et aux bénévoles des associations sarrysiennes qui ont donné vie à ce rendez-vous annuel !

**La chasse aux œufs de Pâques** du 1er avril pour les enfants des maternelles. Ce moment a été suivi d'un petit apéro pour les parents présents.

### Les prochaines activités de l'Amicale des fêtes en 2024 :

- le 14 juin : apéro gourmand
- le 6 juillet : barbecue géant et feux d'artifice & de la Saint-Jean
- le 7 septembre : participation au forum des associations
- le 8 septembre : brocante
- le 5 octobre : loto
- le 23 novembre : soirée beaujolais
- le 8 décembre : marché de Noël
- en décembre : concert à l'église
- le 20 décembre : Noël des écoles

**Nettoyage de printemps :** les 3 terrains extérieurs de tennis et le terrain Multisports ont fait l'objet d'un nettoyage en profondeur, courant avril 2024 afin de permettre aux utilisateurs de jouer dans des conditions

**Éclairage LED du gymnase et du tennis au COS :** nous avons établi deux demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) afin de rénover l'éclairage intérieur du gymnase et du terrain couvert de tennis / badminton du COS. Cette rénovation par de l'éclairage LED nous permettra de diviser par deux la puissance installée actuelle. A l'heure où nous éditons, les réponses aux subventions attendues ne nous ont pas été transmises par les services de la Préfecture. Les travaux ne pourront être engagés qu'après la notification des sommes allouées. Cet entretien a été réalisé par un prestataire externe.

## Bâtiments communaux

**Brèves pleines d'énergie :** depuis fin de l'année 2020, le coût de l'énergie est au cœur des préoccupations de la Municipalité. Si historiquement, la commune avait adhéré au contrat groupé d'achat de fourniture de gaz naturel proposé par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne, Sarry n'a rejoint le contrat groupé d'achat d'électricité qu'en début de l'année 2022 afin d'éviter les hausses importantes à titre individuel et profitant ainsi de la négociation avec une grande majorité des communes de la Marne.

Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous sommes repartis sur un nouveau contrat groupé d'électricité pour une durée de 2 ans. Les tarifs sont revenus à des niveaux de l'année 2019 moyennant une hausse de 5%. Pour le gaz naturel, la date anniversaire est au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le nouveau marché pour 2025-2027 a été conclu avec un prix de 2023 divisé par 4 mais encore deux fois plus cher que l'année 2019.

Nous avons toujours à cœur de gérer l'énergie sous l'angle de la sobriété dans les bâtiments communaux et pour l'éclairage public. Cette gestion nous permet de maîtriser la consommation et donc limiter le coût de fonctionnement de notre collectivité.

**Devenir du presbytère :** afin de rationaliser l'occupation des différents locaux, le diocèse de Châlons-en-Champagne nous a rendu le presbytère au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le presbytère de Sarry est une maison de bourg en craie. Les maisons de bourg datent généralement du 19<sup>ème</sup> siècle. Elles s'intègrent dans un alignement urbain et se composent d'un rez-de-chaussée sur cave partielle et un étage. La façade principale sur rue est maçonnée en carreau de craie, caractéristique des bâtisses de la vallée de la Marne à cette époque. La façade arrière est en pan de bois avec remplissage en torchis enduit à la chaux.

Nous réfléchissons au devenir de ce bâtiment. A ce titre, le 1<sup>er</sup> juin, les élus et la Commission Bâtiments ont visité les locaux ainsi que le terrain adjacent de 1000 m<sup>2</sup>.



En 2006, la municipalité de l'époque avait fait réaliser 3 études de projets d'aménagement pour l'accueil de logements.

Fort de ces éléments et après avis de la commission Bâtiment, nous allons relancer le projet sur les bases des normes de rénovation actuelles, tout en préservant le caractère patrimonial du bâtiment.

Nous pourrions envisager de créer des logements locatifs pour accueillir de nouveaux habitants sur SARRY et permettre à la commune de pérenniser des revenus pour l'avenir.

Vous avez pu remarquer aussi quelques menus travaux effectués au printemps par le Service Technique de Sarry et plus précisément Bruno et Pierre au niveau de la réfection du carrelage des coursives du centre commercial.

Quelques points restent à traiter. Ce sera chose faite en octobre après les travaux d'été au groupe scolaire et les congés.



## Les infos du centre commercial

En fin d'année 2023, nous vous avons signifié dans un article du Sarrysien la fermeture du restaurant le SABYO et de l'épicerie Le Petit Sarrysien.

Depuis cette date, la Municipalité a cherché de nouveaux occupants afin d'apporter aux habitants la continuité de services. Dans quelques semaines, nous allons voir s'ouvrir un nouveau commerce de proximité sous la forme d'un magasin d'alimentation de 150 m<sup>2</sup>.

En avant-première, nous vous proposons la future devanture :



Quelques semaines de travaux seront nécessaires après l'obtention des autorisations obligatoires pour envisager une ouverture en septembre 2024. Nous vous tiendrons informés de façon plus précise dans les semaines à venir.

Concernant le second local de 110 m<sup>2</sup>, nous sommes en rapport avec des commerçants orientés sur des métiers de bouche.

## Savez-vous où sont les défibrillateurs à Sarry ?



Il y a deux **défibrillateurs** sur le territoire public de la commune. Ils sont accessibles 24h/24 et sont contrôlés chaque année :

- salle des fêtes de SARRY, rue Basse à gauche de la porte d'entrée principale
- gymnase de la Blaise près de la porte d'entrée principale située à l'arrière du bâtiment.

Pour construire le **budget prévisionnel 2024**, il est nécessaire de se référer à ce qu'il s'est passé l'année précédente en terme de recettes et de dépenses de fonctionnement ou d'investissement, différenciées dans la comptabilité d'une commune.

Le compte de gestion, validé par la trésorerie générale, assure de l'exactitude des chiffres 2023.

Le compte administratif, tableau récapitulatif, répertorie les soldes des différents postes de fonctionnement et d'investissement en recettes et dépenses.

Certains chiffres sont à réintégrer dans le budget prévisionnel : ce sont les résultats de fonctionnement et d'investissement.

## Finances

Grâce à une gestion rigoureuse, le bilan de l'année 2023 a permis de dégager un excédent financier. Ce résultat permet d'assurer l'avenir et d'envisager des investissements sans recours à l'emprunt à long terme. Entre autres, il va permettre d'investir dans un quartier où la voirie est fortement dégradée et les réseaux endommagés.

### Le budget prévisionnel 2024 en chiffres :

Résultat d'investissement N-1	-44 574,68 €
Résultat de fonctionnement N-1	531 400,83 €

Dépenses €		Recettes €	
INVESTISSEMENT	Déficit d'investissement N-1	44 574,68	
	16 Remboursement des emprunts	59 496,23	10 TVA & taxe d'aménagement 99 263,00
	20 Bâtiments installation	2 000,03	1068 Excédent de fonctionnement 73 283,11
	21 Installations et matériel	256 432,24	Subventions 323 520,74
	231 Installation voirie	705 180,00	16 Réalisation d'emprunt 150 000,00
	20-21-23 Reste à réaliser	88 464,19	20-21-23 Reste à réaliser 59 755,76
	041 Opérations patrimoniales	25 000,00	041 Opérations patrimoniales 25 000,00
	27 Prêt budget photovoltaïque	30 000,00	021 Virement Section Fonctionnement 472 324,76
	TOTAL	1 211 147,37	040-28 Amortissements 8 000,00
			TOTAL
FONCTIONNEMENT			002 Excédent de fonctionnement 2023 458 117,72
	011 Charges générales	621 366,55	013 Remb Frais de personnel (maladie) 4 820,00
	012 Personnel	844 500,00	70 Redevances service périscolaire 143 457,00
	014 Attribution compensation CAC	112 485,00	73 Impôts et taxes collectées 1 025 300,00
	65 Subventions, indemnités élus	111 330,00	74 Dotations État et solidarité 490 628,00
	66 Intérêt de la dette	3 316,41	75 Revenus des immeubles 52 000,00
	68 Dotations pour dépréciation	1 000,00	
	023 Virement Section investissemnt	472 324,76	
	042-6811 amortissement	8 000,00	
	TOTAL	2 174 322,72	TOTAL

### Les grosses dépenses de fonctionnement :

- Provision pour entretien de voirie et d'éclairage : 65 000€
- Nettoyage, démoussage des terrains de tennis extérieurs et du terrain multisports : 11 000€
- Entretien des terrains de foot : 5 000€

Dans les charges de fonctionnement, l'énergie représentera encore une part importante, étant donné que le contrat de gaz, groupement d'achat arrivé à terme fin 2022, avait dû être signé lors de la crise énergétique. Il vient d'être renégocié en 2024 pour entrer en application en 2025.

### **Les investissements inscrits au budget prévisionnel 2024 :**

- Réfection de la rue Jacques Brel (bas du lotissement)
- L'agrandissement du cimetière et création d'un ossuaire
- Éclairage de l'esplanade du Château, du COS, du gymnase et du terrain de tennis couvert
- Éclairage de scène et d'ambiance de la salle des fêtes
- Rénovation de la partie gauche du bâtiment de l'Eveil (ex-emplacement aquariophilie)
- Panneaux de rue (place handicapée, zone 30...)
- Matériel et logiciel informatique de l'école et de la bibliothèque
- Grand écran de visualisation à la salle du conseil de la mairie
- Provision pour renouvellement d'un camion au service technique (si panne grave subite)

Pour couvrir les dépenses d'investissement, il est prévu de réaliser un emprunt à court terme de 150 000€, le temps de percevoir les subventions et les remboursements de TVA qui ont lieu 18 mois après l'investissement.

Les dépenses inscrites ne seront certainement pas toutes réalisées en totalité sur l'année. C'est pour cela qu'une ligne "Reste à réaliser" est insérée dans le budget prévisionnel. Il s'agit des investissements engagés l'année précédente mais non réalisés, reportés l'année suivante.

## **Environnement - Cadre de vie**

### **Dossier Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)**

L'objectif national sur les énergies est une baisse de consommation de 50 % et une augmentation de la production d'énergie renouvelable de 41 % d'ici 2035. Dans la Marne, la part d'énergie renouvelable représente 25 %, 29 % dans la région Grand-Est et 19 % pour Chalons Agglo. Nous notons un ralentissement de la progression de ces énergies (méthanisation, photovoltaïque, éolien) dans la Marne.

La loi d'accélération des productions des énergies renouvelables a été approuvée le 10 mars 2023. Elle vise à planifier le déploiement des énergies renouvelables avec la ZAE nR pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux et améliorer le portage des enjeux locaux. Actuellement 50 communes ont déjà délibéré dans la Marne.

Châlons Agglo intervient à deux étapes :

- organisation d'un débat de cohérence de projet
- participation à la conférence territoriale pour arrêter la cartographie départementale.

Les actions sur notre commune :

- élaboration de zones sur notre territoire en tenant compte de l'environnement et des lois qui s'y rapportent (prévention des risques, zones naturelles identifiées...) et des nuisances possibles etc... La commission environnement élargie au conseil municipal avait réfléchi à un zonage qui a été la base de discussion pour la concertation.
- concertation communale du projet pouvait s'effectuer sous différentes formes : réunion publique, registre papier, exposition, sondage, questionnaire, etc...
- Sarry a diffusé l'information sur l'application mobile CityAll, sur le site Internet ainsi que par un affichage en mairie (courant avril 2024).
- délibération sur le projet par le conseil municipal le 27 mai 2024.



### La fauche tardive

Différents lieux de tontes de gazon ont été réservés pour une fauche tardive permettant à la biodiversité de s'installer.

Environ 15000 m<sup>2</sup> sont concernés par cette mesure.

Vous pourrez repérer ces lieux grâce aux pancartes les annonçant.

## Environnement - Cadre de vie

**Le fleurissement :** cette année le nombre de plantations de fleurs nécessitant un arrosage trop important est de nouveau limité. Cependant plus de 2200 plants ont été mis en place sur l'ensemble de la commune.

L'hiver passé ayant été très doux, les chenilles urticantes installées sur les pins noirs ont proliféré et créent de gros problèmes dans la commune. Pour essayer d'y remédier, des arbres ont été débarrassés de leurs nids. D'autres ont dû être abattus : c'est le cas des 7 pins situés au terrain multisports qui ont été remplacés par d'autres essences d'arbres non touchées par ce parasite (paulownia, tilleul, micocouliers, érables...).

Par ailleurs, des plantations diverses ont eu lieu dans différents endroits de la commune (20 arbres fruitiers ou Nordmann).

**Les terrains de foot :** le terrain d'honneur a été réengazonné au printemps 2022. Un amendement de fertilisant et de sable a été effectué ce printemps. Concernant le terrain d'entraînement, il est remis en état avec un garnissage de la pelouse ainsi qu'un apport de fumure.

**Les obligations des propriétaires de chiens :** à la suite de problèmes survenus récemment, nous rappelons aux propriétaires de chiens que leurs animaux doivent toujours être tenus en laisse sur l'ensemble du territoire de la commune pour assurer toute sécurité et éviter tout incident. Leurs déjections doivent être ramassées afin de ne pas gêner les piétons et les riverains. Les espaces verts et les massifs de fleurs paillés de miscanthus ne sont pas des « crottoirs ».

**Le désherbage des trottoirs des riverains :** nous rappelons que vous devez entretenir le trottoir qui longe vos propriétés. L'herbe qui pousse entre votre mur et le revêtement bitumineux, entre autres, doit être arrachée par vos soins. Le personnel communal ne peut pas se substituer à vos obligations.

**Les lieux de dépôts des verres :** les abords des bennes de récupération des verres font aussi l'objet de dépôts d'encombrants qui n'ont pas lieu d'être déposés à ces endroits. Nous comptons sur votre sens civique pour éviter ces dépôts et pour signaler à la mairie les gestes inconvenants et leurs auteurs. Les contrevenants s'exposent à une amende de 1 500€ avec confiscation du **véhicule** s'il a été utilisé pour transporter les déchets.

**Matinée solidaire :** consacrée au nettoyage de divers endroits de la commune, elle a été organisée comme chaque année, par la commission environnement en partenariat avec l'association des parents d'élèves (APES). 4 groupes ont été formés pour se rendre sur la piste cyclable, le long de la route Nationale, route de Sogny, le long des bois et sur le parcours de santé le long de la Moivre. Le temps était de la partie, la balade agréable et le ramassage de débris modéré. La matinée s'est terminée autour d'un jus de fruits qu'enfants et adultes ont bien apprécié. Encore merci aux participants !





## Voirie

L'année 2024 sera dédiée au démarrage du chantier de la réfection de la rue Jacques BREL.

Environ 280 m de voirie feront l'objet d'un renouvellement total avec une structure renforcée, afin de prendre en compte le sous-sol fortement impacté par les matériaux de mauvaise qualité qui le constituent mais aussi par la proximité de la nappe phréatique. Ce tronçon sera passé en sens unique et le plan de circulation du quartier Balavoine – Brel sera revu à la fin du chantier en 2025. En 2024, l'étude sera finalisée, le lancement des appels d'offres ainsi que des travaux des réseaux eaux pluviales et usées seront commandités par l'Agglo. Une « zone 30 » sera créée à l'image du lotissement des Vignes.

Un budget d'investissement de 690 000 € TTC est inscrit dans les finances de la commune de SARRY.

En complément, un budget d'entretien de 50 000 € est prévu pour la réfection de trottoirs détériorés ainsi que quelques modifications d'évacuation des eaux pluviales dans des zones où les installations créées par les lotisseurs privés ont mal vieilli dans le temps. D'autre part, des avaloirs d'eaux pluviales seront remis en état par le personnel du service technique de la commune.

Dans les semaines à venir, une **Zone Bleue** va être créée sur le parking de la place du Commerce avec une durée de stationnement limitée à 2 heures afin de faciliter l'accès aux commerces et services alentours et éviter les voitures « ventouses ».

Le stationnement est **gratuit durant 2 heures** sur présentation d'un disque de stationnement déposé derrière le pare-brise du véhicule. Le stationnement est limité à 2h, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19 h, sauf les dimanches et jours fériés. En dehors de ces heures, le stationnement y est libre.



Quelles sont les règles : *en France, le stationnement sur la voie publique est réglementé par les collectivités locales. Le conseil municipal décide des zones payantes, gratuites, limitées, par alternance, etc. Le stationnement en zone bleue fait partie de ces stationnements réglementés. C'est un stationnement autorisé, par le biais d'un disque de stationnement, mais sous certaines conditions.*



A ce titre, le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition de chaque foyer sarrysien un disque Bleu Européen afin d'accéder aux activités de commerce et de services depuis le parking du centre commercial. Vous avez dû le retrouver dans votre journal préféré. Faites-en bon usage et pensez à nos commerçants et services.

Le bon fonctionnement de cette zone bleue sera suivi par la Police Municipale de Châlons. Si vous covoiturez, nous vous rappelons que le parking de la rue Basse est dédié à l'accueil des voitures de covoiturage.

#### L'association en chiffres :

- 8 membres bénévoles au conseil d'administration
- 194 enfants accueillis en 2023
- 30 animateurs recrutés par an, 2 directeurs, 1 agent d'entretien
- 7 jeunes dont la formation a été en partie financée depuis 2023

## Une association : Familles Rurales

L'Association Familles Rurales des Deux Villages de la Blaise est chargée d'organiser le centre de loisirs accueillant les enfants, de leur scolarisation à 14 ans, de Sarry, Moncetz-Longevas et Chepy en priorité. Les locaux (« Au petit chez nous ») se situent 6 rue royale à Moncetz et sont conçus pour l'accueil des enfants. Chaque semaine, l'équipe d'animation est composée d'un directeur/directrice diplômé(e) et 6 à 8 animateurs (BAFA et stagiaire).

Le centre est ouvert pendant les vacances scolaires, sauf celles de Noël, de 9h à 17h avec une garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h15. Les enfants peuvent déjeuner à la cantine (à la salle des fêtes de Moncetz) et le goûter est pris en charge par l'association.

Nos valeurs éducatives sont décrites dans le projet éducatif de l'association. En résumé :

- Favoriser le développement de l'enfant et valoriser la bienveillance éducative
- Entretenir le lien avec les familles
- Proposer aux enfants un accès aux loisirs et à la culture
- Sensibiliser au respect de l'environnement et gestes écocitoyens
- Manger sainement
- Développer les liens avec la vie locale
- Garantir les conditions d'hygiène, respecter les gestes sanitaires

#### Pour en savoir plus

- [contact@ufr2blaise.fr](mailto:contact@ufr2blaise.fr)
- Facebook : Centre-loisirs Moncetz Sarry Chepy
- Assemblée générale le 26 juin 2024 à 20h à Moncetz

De multiples activités sont proposées en rapport avec le thème hebdomadaire défini par l'équipe d'animation. Les parents sont informés le 1<sup>er</sup> jour d'accueil, du programme de la semaine. Les activités se déroulent soit au centre, soit dans les bâtiments/équipements des communes de Moncetz-Longevas et Sarry, soit en périphérie chalonnaise (réseau bus SITAC) et même sur des sites plus éloignés sur des grandes sorties à la journée en car.

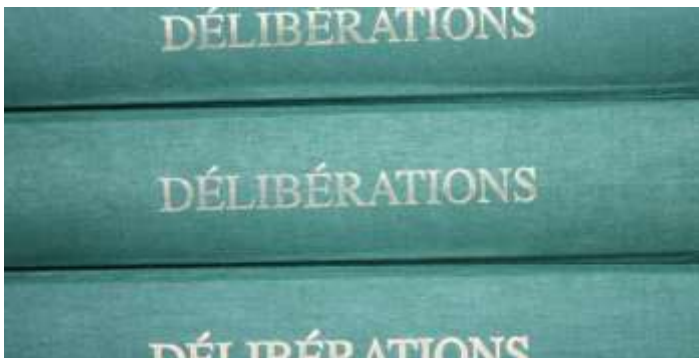
#### Je suis parent et je souhaite inscrire mes enfants au centre de loisirs :

- Je me renseigne sur les dates d'inscription en présentiel « Au petit chez nous » (Facebook des associations AFR et parents d'élèves de Sarry et Vésigneul, sites Internet des communes de Sarry, Moncetz-Longevas et Chepy, application CityAll de Sarry, mensuel de l'Éveil, liste diffusion de l'association)
- Je viens aux inscriptions avec les documents attendus, je m'acquiesce de l'adhésion obligatoire annuelle à Familles Rurales. Je précise les semaines souhaitées (uniquement sur des semaines complètes), si mon enfant déjeunera à la cantine et je règle (espèces, chèque, CESU, ANCV, bons CAF/MSA). Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais sont déductibles des impôts.

#### Je suis un jeune de plus de 16 ans et je souhaite devenir animateur BAFA :

- J'envoie mon CV et ma lettre de motivation à [contact@ufr2blaise.fr](mailto:contact@ufr2blaise.fr).
- L'association me propose un entretien et m'accompagne dans mon parcours de formation BAFA en finançant une partie de la formation et en proposant des stages rémunérés.
- Je signe une convention avec l'association et je choisis l'organisme de formation BAFA de mon choix. D'autres organismes comme la Région, la CAF peuvent financer la formation.

Je souhaite intégrer l'équipe de bénévoles de l'association : je contacte les bénévoles lors de l'assemblée générale annuelle qui se déroule en juin ou en adressant un mail à [contact@ufr2blaise.fr](mailto:contact@ufr2blaise.fr)



Les délibérations  
du conseil municipal  
sont consultables en mairie,  
sur le tableau prévu à cet effet  
dans le hall d'accueil  
et sur [http://sarry-champagne.net/  
le-conseil-municipal.html](http://sarry-champagne.net/le-conseil-municipal.html)

## Les délibérations du conseil municipal

### 30 janvier 2024

- Travaux d'aménagement de la rue Jacques Brel
- Éclairage public 2024
- Éclairage dans les locaux sportifs

### 11 mars 2024

- Débats d'orientations budgétaires
- Autorisations budgétaires
- Représentant au CNAS
- Couverture du risque de prévoyance des agents
- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

### 15 avril 2024

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Subventions aux associations
- Taux communaux d'imposition 2024
- Budget 2024
- Budget annexe : compte de gestion 2023
- Budget annexe - compte administratif 2023
- Budget annexe - affectation du résultat 2023
- Budget annexe 2024

### 28 mai 2024

- Organisation du temps scolaire
- Vente d'un pulvérisateur
- Modification du règlement intérieur
- Validation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Fourniture de produits d'hygiène et de petits matériels
- Don de l'Amicale des fêtes à la commune



Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune.

Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus de la part des familles.



## État civil

### Mariages

30 mars 2024	BRETON Pierre et HARNISCH Isabelle
27 avril 2024	AMER Mohamed et MERZOUG Lilia
18 mai 2024	LEBRUN Sébastien et KILLIAN Kareen
24 mai 2024	QUIN Anthony et PARIS Angelica
25 mai 2024	FEHER Eric-Leonardo et DJABALI Iléana
1er juin 2024	HOARAU Alexandre et MAGONZA Lisa

### Décès

14 février 2024	DESNEUX Liliane
21 février 2024	BOULANGER Monique
5 mars 2024	NOUVION Yolande
1 <sup>er</sup> mars 2024	ROLLOT Claude
14 mars 2024	LACOUR Eric
15 mars 2024	BARBAISE Laurent
11 mai 2024	MALAINGRE Raymond
16 mai 2024	CAZIN Gérard

### Naissances

24 novembre 2023	LEGRAND Lorys
11 décembre 2023	MURIEL Lise
24 décembre 2023	MERZOUG Laya
3 janvier 2024	DA SILVA COUTO Valentina
17 janvier 2024	SAINZ Mateo
14 avril 2024	ALBISSER Elyass
20 avril 2024	DABKOWSKI NGUYEN Conor
22 mai 2024	LIÉBAULT Cléopée

## La recette

### Tarte au sucre

- 250 g de farine
- 125 g de beurre
- 125 g de sucre en poudre
- 1 œuf
- 1 cuillère à café de levure chimique
- 20 cl de crème fraîche liquide
- 100 g de sucre brun
  
- Préchauffez votre four à 180°C
- Dans un bol, mélangez la farine et la levure chimique
- Ajoutez le beurre coupé en petits morceaux et travaillez la pâte du bout des doigts jusqu'à obtenir une texture sableuse
- Incorporez le sucre en poudre et l'œuf. Mélangez bien jusqu'à ce que la pâte forme une boule
- Étalez la pâte dans un moule à tarte préalablement beurré et fariné
- Versez la crème fraîche liquide sur la pâte
- Saupoudrez généreusement la vergeoise blonde sur la crème
- Enfournez au four préchauffé pendant environ 30 à 35 minutes jusqu'à ce que la tarte soit dorée
- Laissez refroidir avant de déguster



*Bonne dégustation*

**Cet espace est réservé  
aux listes  
représentées  
au sein  
du Conseil Municipal**

## **Tribune libre**

### *Ensemble pour l'avenir de Sarry*

Dans un contexte social et économique particulier, s'ajoutent de graves faits divers et la morosité gagne les Français. Mais à Sarry, la notion du bien vivre et avancer ensemble ne sont pas de vains mots et les occasions de nous rassembler autour de festivités, de projets et d'activités diverses ne manquent pas : fêtes, marchés, évènements culturels, écologiques et sportifs, commémorations, carnaval, etc...

En effet, l'importante mobilisation autour de ces temps forts souligne la volonté des Sarrysiennes et des Sarrysiens de se retrouver régulièrement. Pour les personnes confrontées à des difficultés d'ordre social et matériel, la commission Affaires Sociales apporte assistance et reste à disposition.

Au quotidien, les élus de la liste œuvrent pour l'intérêt général afin de maintenir et améliorer la qualité de vie de notre commune. Toutes nos décisions sont prises dans le bon sens et pour le mieux vivre des Sarrysiens.

Nous avons la volonté d'associer chacune et chacun d'entre vous aux décisions qui concernent votre vie quotidienne, de recueillir vos avis et contributions lors de l'élaboration des projets structurants dont vous serez les principaux acteurs.

Sarry c'est résolument vous ! Vos élus sont à votre écoute. N'hésitez pas à nous solliciter.

*Les élus de la liste  
Ensemble pour l'avenir de Sarry*

### *Sarry c'est vous*

C'est avec tristesse que notre commune a perdu un homme de conviction et actif, Claude Rollot. Une personne investie à Sarry depuis de nombreuses années pour la mairie en tant que conseiller municipal ou membre de commissions, spécialisé principalement en voirie ou bâtiments mais aussi pour le Club Omnisports.

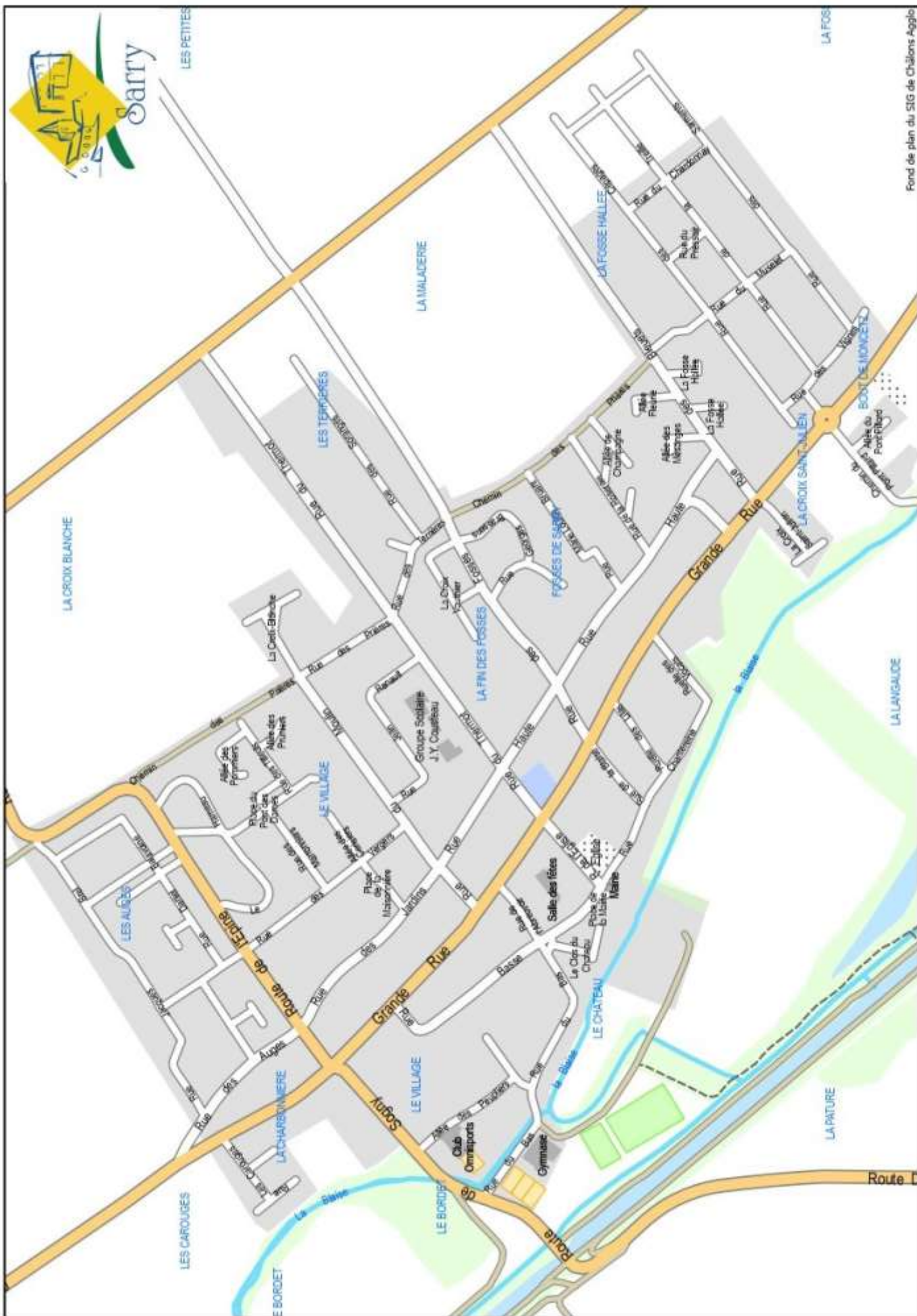
Nous avons une énorme pensée pour lui qui a passé de nombreuses heures de bénévolat.

Un grand merci Claude...On ne t'oubliera pas....

Nous souhaitons nos sincères condoléances à Jacqueline et à ses enfants.

Bruno Brémont

Bel été à toutes et à tous.





← Une orchidée sauvage photographiée fin mai sur une zone de prairie fleurie.

Des plantations ont été effectuées dans différentes zones publiques de notre village



← Carnaval de Sarry, mars 2024 ↓

↑ Olympiades de l'APES, le 9 juin ↓



Commémoration du 8 mai



# DÉBUTONS L'ÉTÉ ENSEMBLE À SARRY

Amicale  
des Fêtes  
Sarry

vendredi 14 juin dès 18h30  
place du Commerce

Apéro gourmand !

friends



Petite restauration et animation musicale

samedi 6 juillet au stade

Barbecue  
géant  
dès 19h



Feux d'artifice et  
de la St-Jean à 23h



SARRY Bibliothèque Municipale  
EXPOSITION  
du 3 juin au  
6 juillet 2024



Le livre à travers l'activité manuelle

Bibliothèque Municipale Germaine Maillet Horaires d'ouverture  
Lundi : 16h à 18h  
Mercredi : 14h à 17h  
Jeudi : 16h à 17h  
Samedi : 14h à 16h  
1 Square Jacky Min  
51520 SARRY  
☎03.26.21.61.21  
Mel : bm\_sarry51@orange.fr

# FORUM DES ASSOCIATIONS



SAMEDI 7 SEPTEMBRE  
13H30 - 17H

SALLE DES FÊTES

Echanges  
Renseignement  
Expo  
Présentations  
Animations



## ENSEMBLE, PRÉSERVONS NOTRE TRANQUILLITÉ !

A SARRY,  
l'utilisation  
d'appareils bruyants  
est réglementée.

Ils sont autorisés :  
- les jours ouvrés  
de 9h à 12h  
de 14h à 19h30  
- les samedis  
de 9h à 12h  
de 14h30 à 19h

Ils sont interdits  
les dimanches  
et jours fériés  
toute la journée



Arrêtés préfectoral du 10/12/2008  
et municipal du 06/11/1991  
consultables sur <https://sarry-champagne.net>